
Atelier de validation du rapport de diagnostic du projet « Paix, stabilité et gouvernance »

Allocution d'ouverture de SEM Hamada Madi, Secrétaire général de la COI

11 juin 2020 – par visioconférence

Monsieur le président du Comité des OPL,

Madame et Messieurs les OPL,

Monsieur le Directeur de l'AFD,

Monsieur l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien,

Chers collègues,

Je suis heureux que nous nous retrouvions avec l'équipe de consultants du groupement ECES – CFI pour débattre du rapport de diagnostic d'un projet régional « paix, stabilité et gouvernance ».

Comme vous le savez, il s'agit là d'un domaine qui me tient particulièrement à cœur. Cela est sans doute le fait de mon parcours public aux Comores, notamment dans la résolution de la crise politique des années 1990 qui a conduit à la signature en 2001 de l'Accord Cadre pour la Réconciliation aux Comores appelé communément « L'Accord de Fomboni ». Mais pas seulement.

Ce domaine d'intervention, qui est l'une des missions premières de notre organisation, réitérée, au demeurant, dans la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI et dans l'Accord de Victoria révisé, ne dispose pas aujourd'hui des moyens adéquats pour répondre aux sollicitations de nos Etats membres. Nous l'avons vu, ces dernières années lorsque la COI a été sollicitée par la République de Madagascar et l'Union des Comores pour effectuer des missions d'écoute et d'observation en prévision et à l'occasion des scrutins nationaux.

A ce titre, je rappelle que l'action de la COI avait été rendue possible grâce à l'implication directe du président du Conseil de la COI d'alors, le Vice-président de la République des Seychelles qui avaient lui-même dirigé à deux occasions au moins la délégation de la COI.

Mesdames, Messieurs,

L'étude de diagnostic et de faisabilité qui vise à appuyer la COI en vue du montage d'un projet « Paix, stabilité et gouvernance » est un premier pas vers le montage d'un projet régional « Paix, stabilité et gouvernance » qui nous permettra d'aller au-delà d'actions ponctuelles.

A cet égard, je rappelle que la COI avait négocié avec l'Union européenne le financement d'un projet dans ce domaine sur les ressources du Fonds européen de développement. Or, l'Union européenne nous avait indiqué sa décision de retirer, finalement, ce projet de la programmation.

Je rappelle que les Etats membres que vous représentez Madame et Messieurs les OPL m'ont chargé de continuer la réflexion avec nos partenaires afin de trouver les moyens nécessaires devant permettre à la COI de consolider la paix et la stabilité dans la région.

C'est ainsi qu'à la suite de discussions que nous avons eues avec notre partenaire l'AFD, l'idée de ce projet est née. Je tiens donc à remercier sincèrement l'Agence française de développement

pour avoir accepté de nous accompagner dans ce domaine et, plus largement, pour sa volonté manifeste d'amplifier et diversifier son soutien à l'Indianocéanie.

Le projet « Paix et Stabilité » porterait sur les thématiques importantes pour nos Etats membres, à savoir, la prévention et la médiation des crises ; l'accompagnement des processus électoraux (y compris l'observation électorale) ; et un appui plus large à la gouvernance, au niveau régional.

Dans ce cadre, il me semble important de souligner aussi le rôle que pourrait jouer la diplomatie parlementaire à travers l'Association des parlementaires des pays membres de la COI réactivée en 2016.

L'objectif de notre atelier par visioconférence consiste à échanger sur les grandes lignes de ce rapport de diagnostic et trancher sur les quelques questionnements en suspens afin que le rapport final puisse refléter les positions de toutes les parties prenantes.

L'élaboration de ce projet s'inscrit dans le cadre du processus d'évolution institutionnelle de notre organisation régionale de proximité à travers le renforcement du rôle politique de l'organisation, un rôle confirmé par les Etats membres lors du 34^{ème} Conseil des ministres.

Comme je l'ai rappelé, la réflexion en vue de l'établissement du projet « Paix, stabilité et gouvernance » a été initiée à la demande des Etats membres. Aussi, il me semble que ce projet se distinguera des autres projets techniques par sa nature éminemment politique. En cela, il est indispensable que nous nous assurions d'une pleine appropriation de ce projet dès la phase de faisabilité afin de garantir la pleine implication des Etats membres et des institutions nationales dans sa réalisation.

Vous permettrez de remercier les consultants du groupement ECES/CFI pour leur travail qui les a conduits d'un bout à l'autre de l'Indianocéanie et qui s'est poursuivi malgré les aléas imposés par la pandémie de Covid-19.

Je tiens également à remercier les Officiers permanents de liaison de nos Etats membres pour leur rôle de facilitateur dans la réalisation des études de diagnostic et pour leur participation, particulièrement fréquentes ces dernières semaines, aux travaux de la COI.

Mes remerciements vont également à l'AFD pour son accompagnement et son appui apprécié à cette thématique.

Notre rencontre d'aujourd'hui devra nous permettre d'avancer vers la prochaine étape qui consiste à la réalisation de l'étude de faisabilité technique, institutionnelle et financière. Nous définirons alors le mode opératoire du projet, sa gouvernance, le budget et le plan de financement. Je nous souhaite donc de fructueux échanges.